



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Programmes agri-environnementaux

Question écrite n° 17929

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les problèmes en matière de programme agri-environnemental. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser le montant de l'enveloppe financière de l'Etat et de la CEE pour la région des Pays-de-la-Loire et, plus spécialement, pour l'arrondissement de Chateaubriant.

Texte de la réponse

Pour la mise en oeuvre des programmes agri-environnementaux, le montant de l'enveloppe financière de l'Etat et de l'Union européenne pour la région des Pays-de-la-Loire s'élève, pour l'année 1994, à 25,1075 MF. S'agissant d'une procédure déconcentrée, c'est le comité régional agri-environnement qui, sous l'autorité du préfet de région, fixe les périmètres éligibles ainsi que le budget qui leur est affecté.

Données clés

Auteur : [M. Hunault Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17929

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1994, page 4421

Réponse publiée le : 30 janvier 1995, page 551